



Communiqué de presse

15 février 2005



L'ADAPT prolonge de deux semaines l'appel à candidature aux

Trophées

Handicap et citoyenneté

En partenariat avec la Mairie de Lyon

Citoyenneté. Ce mot met en lumière bien des maux pointés par les personnes handicapées. Si l'insertion des personnes handicapées, et donc leur citoyenneté, a été érigée en priorité politique nationale, force est de constater que la situation évolue en fait par des actions de terrain.

■ ■ ■ Récompenser les héros du quotidien

Ce sont ces initiatives, et les personnalités qui les mettent en oeuvre, qui font bouger au quotidien les repères et le regard de notre société, que L'ADAPT veut mettre en exergue à travers les Trophées « Handicap et citoyenneté ». Cette idée est issue d'un événement fondateur : les États Généraux de la citoyenneté des personnes handicapées tenus en 2003. L'ADAPT, pour la seconde année, lance un appel à projet aux héros du quotidien qui font progresser chaque jour la reconnaissance de la citoyenneté pleine et entière des personnes handicapées. La seconde cérémonie de remise de Trophées « Handicap et citoyenneté » aura lieu à l'Hôtel de Ville de Lyon, maison des citoyens par excellence, le 10 mai 2005.

■ ■ ■ Deux semaines supplémentaires pour l'appel à candidature

Les héros du quotidien qui souhaitent postuler cette année ont demandé un délai supplémentaire pour peaufiner leur candidature. Aussi, la date de clôture de réception des dossiers est repoussée au 1^{er} mars 2005.

■ ■ ■ Accéder aux Trophées

Pour déposer un dossier rien de plus simple. Les citoyens qui souhaitent le faire sont invités à consulter et télécharger le règlement des Trophées « Handicap et citoyenneté » sur le site Internet (www.ladapt.net), ou de formuler une demande par courrier (L'ADAPT Trophées « Handicap et citoyenneté » - 14 rue Scandicci - 93508 Pantin cedex) ou par téléphone au 01 48 10 34 92 pour en recevoir une version imprimée.

■ ■ ■ Contacts presse

Fabienne Duboscq : 01 48 10 34 94 – 06 18 36 15 19 – fabienne.duboscq@ladapt.net

